



Que vous souhaitiez un accompagnement en établissement, en logement inclusif ou vers un service d'activités, la notification Via-Psy est une orientation unique qui vous ouvre l'accès aux dispositifs de la plateforme.

ACCOMPAGNEMENT ET APPRENTISSAGE EN LOGEMENTS INCLUSIFS

Les dispositifs d'accompagnement et d'apprentissage en logements inclusifs proposent un Soutien et/ou un accompagnement à l'Apprentissage de la vie autonome en appartement individuel et/ou en colocation.

L'accompagnement des personnes est dispensé dans une logique de subsidiarité et d'accompagnement du développement de leur pouvoir d'agir.

Dans le cadre de l'accompagnement de leurs projets personnalisés, les personnes concernées bénéficient notamment d'une aide dans les domaines de :

➔ **La vie quotidienne** : prendre soin de soi, s'occuper de son logement, gérer son budget, organiser son suivi médical, organiser la gestion de son administratif...

➔ **La vie sociale et citoyenne** : connaître et investir son quartier, s'occuper, investir son temps libre...

PRESTATIONS ASSOCIÉES

Les Dispositifs D'habitats

Dispositif en Habitats Diffus (DHD)

Le dispositif Habitat Diffus est constitué d'appartements individuels « en ville » que la Roche loue à la demande sur tout le secteur de la Communauté de l'Ouest Rhodanien. Les personnes concernées sont sous locataires de leur appartement et sont accompagnées dans leur projet de vie.

La stabilisation, le soutien à l'autonomie dans le logement, le soutien à la vie sociale, locale et citoyenne sont des axes principaux d'accompagnement.

L'accompagnement proposé est plus léger que pour les autres dispositifs. Les personnes rencontrent leur référent de projet en moyenne une fois par semaine et bénéficie d'un soutien dans la conduite de leur projet personnel.

Lieu : Un cinquantaine de logements de droit commun situés sur le territoire de la Communauté de l'Ouest Rhodanien

Dispositif en habitat regroupé (DHR)

Le dispositif habitat regroupé est constitué d'un immeuble composé d'appartements individuels « en ville ». Cette résidence ordinaire est située à Tarare. Les personnes concernées sont accompagnées dans une double dimension :

- Une dimension « tremplin » pour construire leur parcours vers l'autonomie en logement autonome de droit commun.
- Une dimension plus pérenne pour stabiliser leur parcours de vie en logement intermédiaire entre le foyer classique et l'appartement ordinaire de droit commun.

Une équipe accompagnante est présente sur la résidence du lundi au samedi. Elle accompagne en visite au domicile, en accompagnement extérieur, autant que nécessaire en fonction des besoins du projet personnel des personnes. Des temps collectifs sont également proposés par l'équipe pour soutenir la vie sociale des personnes.

Dispositif d'habitat regroupé-renforcé (DHR²)

Le dispositif d'accompagnement regroupé-renforcé propose des appartements individuels, soit dans notre résidence d'habitat regroupé soit « en ville ».

Les personnes concernées sont accompagnées spécifiquement pour développer leurs compétences de vie autonome en appartement.

Ce dispositif permet l'apprentissage et la transition. Il est temporaire, le temps pour les personnes d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder à leur projet.

La présence éducative est renforcée avec des visites au domicile et des ateliers individuels d'apprentissages plusieurs fois par semaines.

Les appartements sont situés à Tarare.



Plateforme de services habitat
et vie sociale

ACCOMPAGNEMENT ET APPRENTISSAGE EN LOGEMENTS INCLUSIFS

PRESTATIONS ASSOCIÉES

Dispositif de colocation accompagnée

Une équipe de deux salariés intervient auprès des colocataires, chez eux dans leur colocation, du Lundi au Samedi de 9h à 19h dans le but :

- D'aider les colocataires dans leurs relations interpersonnelles ;
- De soutenir l'animation de la vie quotidienne de la colocation ;
- D'accompagner le projet d'accompagnement personnalisé des personnes accompagnées ;
- De conduire des activités de jours à des fins occupationnelles, utiles à la vie de la colocation et ré-mobilisatrices au quotidien pour les personnes.

Lieu : 8 Chambres en colocation à Bagnols-69620

CONDITIONS D'ACCÈS POUR TOUS LES DISPOSITIFS

- Bénéficiaire d'une notification d'orientation Plateforme Via-Psy de l'Ouest Rhodanien.
- Bénéficiaire d'une Prise en charge dans le cadre de l'aide sociale en fonction de leur domicile de secours.

! IMPORTANT :

Les personnes accompagnées dans ces dispositifs gardent l'intégralité de leurs ressources et s'acquittent, elles-mêmes, directement de leurs frais d'hébergement : loyer, charges, alimentation... Leur prise en charge à l'aide sociale permet de couvrir les frais des prestations d'accompagnement qu'elles reçoivent des équipes de la Roche.

CONTACT

coordinateur.viapsy@laroche.asso.fr
04.28.87.02.10